

COMPTEUR LINKY : LETTRE OUVERTE AUX ELUS

Le compteur LINKY est le nouveau "vieux" projet d'ERDF, débuté en 2006 pour lancer les compteurs intelligents dans le but de se conformer aux directives européennes, dont la première est parue 2006 (1) et influencées par de très puissant lobbys(2).

Le leitmotiv pour justifier un tel déploiement technologique a trouvé une source opportune dans le désir de réduire la production de CO2 et un meilleur contrôle des consommations de chaque abonné.

Mais l'objectif avéré, réel est le développement d'un réseau interconnecté d'approvisionnement d'électricité, dans le cadre de la libéralisation de la production d'électricité. Plusieurs directives et règlements ont été élaborés dans ce sens. (3 4 5 6 7)

Le 20 mai 2015, il a été officiellement mis en route un système européen de marché (8) et d'échange destiné à réduire les coûts de production et favoriser la sécurité d'approvisionnement.

On notera au passage, que les articles de loi imposant le compteur Linky ont été adoptés entre le 20 et le 21 mai 2015. (9)

Mais les vertus annoncées des compteurs intelligents pour les ménages (contrôle de la consommation et baisse des factures, réduction d'émission de CO2) ne sont que des vœux pieux.

Au point qu'une étude du cabinet Ernst & Young (10) en Allemagne à la demande du Gouvernement fédéral, a annoncé entre autre que les avantages ne sont valables que pour les très grands consommateurs d'électricité compte tenu du coût d'un tel système.

Ce qui n'est pas le cas des particuliers mais essentiellement des entreprises. L'Allemagne n'instaurera ces compteurs que dans un cadre limité (11) tout en respectant la dernière directive européenne qui indique clairement :

directive 2012 <http://eur-lex.europa.eu/legal->

content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32012L0027&from=FR

"(30) En application de la directive 2006/32/CE, les États membres sont tenus de veiller à ce que les clients finals reçoivent à un prix concurrentiel des compteurs individuels qui indiquent de manière précise leur consommation réelle et qui donnent des informations sur le moment où l'énergie a été utilisée. Dans la plupart des cas, cette obligation est subordonnée aux conditions suivantes : il faut que cela soit techniquement possible, financièrement raisonnable et proportionné compte tenu des économies d'énergie potentielles."

Mais en France l'on s'ingénie toujours à prétendre que tous les consommateurs n'auront que des avantages avec ce compteur. Pourtant la conclusion allemande est valable pour la France : la consommation est similaire entre les deux pays.

Alors il est simple de comprendre que le développement du réseau ERDF avec l'infrastructure LINKY, est destiné à réguler la consommation d'énergie, afin qu'EDF n'ait pas à faire l'appoint en centrale thermique en cas de pic de consommation, ou d'en importer d'Allemagne. Ce n'est juste qu'une histoire de rentabilité : la vidéo enfantine d'EDF (12) est là pour vous le faire admettre. Mais en aucun cas les abonnés ne tireront de réels profits, bien au contraire car les factures vont augmenter. (13 14 15 16 17 18 19)

Un sujet et non des moindres, c'est qu'en France le ministère de l'écologie entre autre a prétendu que la technologie LINKY n'aura aucune incidence sanitaire (20), en s'appuyant sur une étude qu'il n'a pas mandaté. L'association qui l'avait réalisée et par la voix de son président, Pierre Le Ruz, conteste totalement l'interprétation de celle-ci comme étant "malhonnête" (21) et décrit le Linky comme un "délire technologique" en pointant l'incidence grave sur la santé. :

citations :

"Cette absence de risque concerne uniquement les « effets thermiques » de ces compteurs. Or, pour en subir, il faut se placer à quelques centimètres d'une antenne relais ou sous une ligne à haute tension. Mais le risque sanitaire à long terme (cancers, électrosensibilité) est bien réel."

« C'est du délire technologique, estime Pierre Le Ruz. On fait encore passer les problèmes de rentabilité avant les problèmes de santé. »

Une étude faite pour leur propre compte (22) explique avec quelques détails les précautions à prendre impossible à appliquer dans les faits sur le terrain.

Enfin le rapport de la Commission de régulation de l'Energie qui était censé confirmer la validité du projet LINKY (23), montre au contraire si on le lit bien qu'on est bien loin du compte.

Pour toutes ces raisons, il est évident de conclure que l'on fait fausse route avec l'installation de ces compteurs LINKY : l'économie est nulle pour les consommateurs, une hausse des tarifs est inéluctable, un impact réel pour la santé, et des profits seulement pour EDF et ERDF.

C'est pour cela que des lettres ouvertes argumentées ont été adressées au président du Sénat, de l'Assemblée nationale et aux présidents des divers groupes de chaque chambre. Elles ont été envoyées en recommandé avec accusé de réception afin que chaque responsable politique, prenne la mesure de la voie que l'on veut prendre pour toute la population : ainsi personne ne pourra dire que l'on ne savait rien.

La Loi qui instaurera le compteur LINKY n'est pas encore décrétée et promulguée, il est encore temps de réfléchir à son arrêt. Dans le cas contraire, si l'obligation du compteur passe, ce sera en pleine connaissance de cause : aucune excuse ne sera possible.

(1) <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32006L0032&from=FR>

(2) <http://esmig.eu/>

(3) <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2009:211:0055:0093:FR:PDF>

(4) <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2009:211:0001:0014:FR:PDF>

(5) <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2009:211:0015:0035:FR:PDF>

- (6) http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2006/L_033/L_03320060204fr00220027.pdf
- (7) http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/dir_26_juin_03.pdf
- (8) <http://www.cre.fr/documents/presse/communiqués-de-presse/couplage-de-marches-fonde-sur-les-flux-top-depart>
- (9) <http://www.assemblee-nationale.fr/14/cri/2014-2015/20150234.asp#P529569>
- (10) <http://www.lemoniteur.fr/article/l-allemande-renonce-a-la-generalisation-du-compteur-intelligent-27503537>
<http://www.bastamag.net/Compteurs-electriques-intelligents>
- (11) <http://www.lemoniteur.fr/article/l-allemande-renonce-a-la-generalisation-du-compteur-intelligent-27503537>
- (12) <http://chercheurs.edf.com/programmes-de-recherche/reseaux/les-reseaux-40573.html>
- (13) <http://www.lefigaro.fr/conso/2013/09/24/05007-20130924ARTFIG00421-les-factures-d-electricite-vont-bondiravec-%20le-nouveau-compteur-linky.php>
- (14) <http://www.lanouvelle.net/Actualites/2015-02-23/article-4054553/Compteur-intelligent-%3A-un-Victoriavilloisexplique-%20mal-la-hausse-de-sa-facture/1>
- (15) <https://refusonslescompteurs.wordpress.com/about/hausse-de-couts/>
- (16) <http://www.infodimanche.com/actualites/actualite/207319/les-compteurs-intelligents-dhydro-quebec-ne-fontpas-%20lunanimite>
- (17) <http://ici.radio-canada.ca/regions/saguenay-lac/2015/02/25/002-hydro-quebec-guy-larouche-compteurs.shtml>
- (18) <http://stopsmartmeters.org.uk/resources/what-are-smart-meters/>
- (19) <http://www.acqualys.fr/page/pourquoi-les-tarifs-et-le-prix-de-l-electricite-vont-augmenter>
- (20) <http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-58435QE.htm>
- (21) <http://www.lagedefaire-lejournal.fr/compteurs-linky/>
- (22) <http://autreinfo.free.fr/PDF/CRIIREM.Transmission%20n%B018.pdf>
- (23) <http://autreinfo.free.fr/RAPPORT.COMMISSION.DE.REGULATION.ENERGIE.AU.CRIBLE.htm>